



## Enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré

### Grille horaire 2004

#### Réduction et remodelage

En référence à l'information transmise en mars 2003 par le service de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré, les travaux relatifs au point concernant un réaménagement de la grille horaire ont abouti. L'avant-dernière étape a consisté à recueillir, par le biais de l'AFPESS, des avis de personnes enseignantes sur les modalités d'application envisagées.

Les modifications résultent d'adaptations jugées nécessaires en fonction des expériences réalisées durant les quatre premières années du nouveau système. A cela se sont ajoutées les mesures présentées au Grand Conseil dans le rapport du Conseil d'Etat du 29 octobre 2002, relatives à une réduction de la grille horaire des écoles du secondaire du 2<sup>e</sup> degré, à savoir :

- A) Diminution d'une leçon d'anglais (langue 3) au degré 11 dans la filière gymnasiale
- B) Diminution d'une leçon d'éducation physique et sport au degré 11
- C) Diminution d'une leçon d'économie d'entreprise à l'école de commerce au degré 11
- D) ECDD : non dédoublement de la langue 2 au degré 10 et diminution des options facultatives

L'application de ces mesures était prévue dès la rentrée scolaire 2004/05.

Le souci de ne pas provoquer des déséquilibres dans les totaux du nombre de périodes hebdomadaires des différents degrés, les uns par rapport aux autres, a rendu nécessaire un rééquilibrage de la grille horaire. La mise en œuvre de la nouvelle grille se fera sur une période la plus courte possible, afin de limiter au minimum les inévitables mesures transitoires. Certaines sont néanmoins nécessaires à la bonne maîtrise des compétences requises pour les élèves ainsi qu'à une certaine stabilité de l'emploi, en regard de l'échelonnement des départs en pré-retraite ou en retraite.

#### Liste des modifications

##### 1) Etudes commerciales

La diminution concerne l'économie d'entreprise au degré 11 qui passe de 4 à 3 leçons hebdomadaires.

## 2) Etudes de culture générale (ECDD)

La grille horaire elle-même n'est pas modifiée. La réduction se fait par le biais d'une suppression de dédoublement pour la langue 2 au degré 10, par une diminution du nombre des groupes d'options par une réduction de l'éventail de l'offre. De plus, il n'y a pas de dédoublement des groupes d'informatique.

## 3) Etudes gymnasiales

Pour les études gymnasiales, le tableau suivant concrétise les réductions décidées.

Branches		1ère	2ème	3ème	4ème	Total
Anglais L3	2004	3	3	3	3	12
	1998	3	4	3	3	13
Anglais L3 (latinistes avec pont)	2004	3	3	3	3	12
	1998	2	4	3	3	12
Economie (latinistes avec pont)	2004	2				2
	1998	3				3
OS latin (avec pont)	2004	3	4	4	5	16
	1998	2	4	5	5	16
Mathématiques renf.	2004	4	5	4	5	18
	1998	4	5	5	4	18
Physique (base)	2004	0	2	2	2	6
	1998	2	2	2		6
Physique (PAM)	2004		3	4	4	11
	1998	2	3	3	3	11
Application des maths (PAM)	2004		2	2	3	7
	1998		2	3	2	7
Arts	2004	2	2	2	0	6
	1998	1	1	2	2	6
Sport	2004	3	2	2	2	9
	1998	3	3	2	2	10

## Modalités d'application et commentaires

### 1) Mise en œuvre

La nouvelle grille horaire entre en vigueur dès la rentrée scolaire 2004 pour les degrés 1 et 2. Pour les degrés 3 et 4, des aménagements différenciés selon les écoles permettent, durant trois années de transition, de tenir compte des situations particulières liées à l'emploi et à la disponibilité des locaux.

### 2) Philosophie pour Mathématiques renforcées au degré 13

La dotation a été maintenue à 2 unités. Les réactions reçues lors de la consultation vont dans le sens du maintien de l'allègement en faveur des élèves qui suivent le niveau renforcé de mathématiques. Cependant, dans les classes non homogènes, ces élèves seront enjoins à ne pas interrompre leur cursus au cours de la dernière année.

### 3) Mathématiques renforcées : introduction échelonnée de la grille 2004

Pour la volée arrivant en classe terminale, l'ancienne dotation reste en vigueur.

### 4) Economie et droit : réduction de 1/24<sup>e</sup> pour les latinistes

La mesure sera appliquée dès la rentrée 2004. Elle est destinée à compenser une des heures du pont de latin (précédemment compensée par une heure d'anglais). Elle concernera au maximum un cinquième des classes du degré 10.

### 5) Education physique au degré 11, -1/26<sup>e</sup>

La mesure entrera en vigueur dès la rentrée 2004. Les directions des écoles sont encouragées à proposer un maximum de journées sportives obligatoires et d'activités facultatives.

### 6) Anglais, -1/24<sup>e</sup>

Des réductions en langues I et II n'étaient pas envisageables selon les options prises par le Conseil d'Etat. Pour ne pas dépasser le pourcentage maximum du domaine des langues, seule une réduction en langue 3 était possible.

<i>Ancienne maturité (ORM 68)</i>		<i>Nouvelle maturité (RRM 95)</i>	
Types C et E	12	Discipline fondamentale	13
Types B et D	16	Option spécifique	17
Type A	4	Elèves latin + grec basic English	3 + 6

La réduction envisagée conduit à revenir à la dotation de l'ancienne maturité. A noter que les élèves latinistes de 1<sup>ère</sup> année auront 3 leçons hebdomadaires comme leurs camarades.

### 7) Physique (discipline fondamentale) déplacée

Ce déplacement permet une meilleure coordination en physique et mathématiques. Il permet de soulager un peu la charge d'enseignement en première année tout en élargissant le champ des disciplines en classes terminales (qui actuellement n'ont pas de branche scientifique). Il était souhaité par la grande majorité des maîtres concernés.

### 8) Physique : dotation PAM et transition

Lors du passage de l'ancienne à la nouvelle maturité, la dotation en physique a évolué de la façon suivante :

<i>Ancienne maturité (ORM 68)</i>		<i>Nouvelle maturité (RRM 95)</i>	
Types C	11	Option spécifique PAM	11
Autres types	6	Dotation minimale	6
		Avec option complémentaire	10

Il n'y a pas lieu d'augmenter la dotation de la physique d'autant plus que, dans la grille 2004, toutes les heures sont en classe homogène.

Les problèmes momentanés d'emploi devraient pouvoir être réglés à l'aide de conventions.

## 9) Arts

Avec le remodelage, la demande des personnes enseignantes des branches artistiques pour une meilleure répartition est réalisée. Cela correspond également à un souhait de la Commission suisse de maturité (CSM).

Dans la période transitoire, il est prévu de maintenir durant deux ans une unité en 4<sup>e</sup> année. Trois volées successives auront une dotation totale de 5 unités, même si elle correspond à un pourcentage RRM 95 légèrement inférieure au minimum. Selon préavis donné par un membre de la CSM, cette situation est acceptable de par son caractère transitoire et parce qu'elle aboutit ensuite à une dotation qualitativement meilleure.

## 10) Latin OS

La dotation est maintenue durant deux ans à 5 heures hebdomadaires au degré 12.

## Grilles de transition

Les tableaux suivants relèvent les situations transitoires proposées.

Elèves de 2e année en 2004-2005

Branches		1ère	2 <sup>ème</sup> 04 - 05	3 <sup>ème</sup> 05 - 06	4 <sup>ème</sup> 06 - 07	Total	Diff.
OS latin (+ pont)	2004	3	4	4	5	16	-
	Effectif	<b>2</b>	4	<b>5</b>	5	16	
Physique (base)	2004		2	2	2	6	-
	Effectif	<b>2</b>	2	2		6	
Physique (PAM)	2004		3	4	4	11	+1
	Effectif	2	3	4	<b>3</b>	12	
Arts	2004	2	2	2		6	-1
	Effectif	<b>1</b>	2	2		5	

Elèves de 3e année en 2004-2005

Branches		1ère	2ème	3 <sup>ème</sup> 04 - 05	4 <sup>ème</sup> 05- 06	Total	Diff.
OS latin (+ pont)	2004	3	4	4	5	16	-
	Effectif	<b>2</b>	4	<b>5</b>	5	16	
Physique (base)	2004		2	2	2	6	-
	Effectif	<b>2</b>	2	2		6	
Physique (PAM)	2004		3	4	4	11	+1
	Effectif	<b>2</b>	3	4	<b>3</b>	12	
Arts	2004	2	2	2		6	-1
	Effectif	<b>1</b>	1	2	<b>1</b>	5	

Elèves de 4e année en 2004-2005

Branches		1ère	2ème	3ème	4 <sup>ème</sup> 04 - 05	Total	Diff.
Mathématiques renf.	2004	4	5	4	5	18	
	Effectif	4	5	5	4	18	
Physique (base)	2004		2	2	2	6	
	Effectif	<b>2</b>	2	2		6	-
Physique (PAM)	2004		3	4	4	11	
	Effectif	<b>2</b>	3	4	3	12	+1
Appl. des maths (PAM)	2004		2	2	3	7	
	Effectif		2	3	2	7	
Arts	2004	2	2	2		6	
	Effectif	<b>1</b>	1	2	1	5	-1

Le Conseil d'Etat est conscient de la somme des difficultés induites par ce remodelage et remercie les personnes enseignantes et les directions des écoles de leur engagement pour la mise en œuvre de la nouvelle grille-horaire.

Fribourg, le 27 février 2004

Isabelle Chassot  
Conseillère d'Etat, Directrice

Annexe :  
- Grille horaire 2004